



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09642

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport 23/1103/16/05			
Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Ce ATIGRAEN - SERAING			
Personne sur place: H. BONGEN code EAN de l'installation: 5414 4902 0710 31 772			
Adresse de la visite Bd. Ettile De Live Loge 89/41-4020 hices			
Date de visite: 16/03/14 Date d'émission: 16/05/11 Références client: 592296901-19			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 0 276 bis et dérogations 271 bis □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		0	
Tension d'utilisation : ☐			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	its terminaux : -	<i>T</i>
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation		V	dérog.
Etat du matériel électrique installé	V	1	100
Mesures de protection contre les contacts directs	7		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	0		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X	7	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :	0 0	11 1	11 6'
* Absence de plan électique.	the l	instal	tollor
VIV. 17 CO			Maria de la compansión de
We will be a 2-10 for the 2-10 for matrix interesting and the second section by M $^{\circ}$ 30 for $^{\circ}$	n		per persona na
CONTROL OF THE SECRET OF REPORT OF A DESCRIPTION OF THE RESERVE OF		NO NO METARS THE TOO WOL	
Conclusion:			A.
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen c			par le
même organisme en vue de compléter le dossier.			fr)/(
m et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : CUFFARO CUFFARO			0215-
Day of Allo	tigreen.be		V8

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA 1 BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico

1/2